



Saint-Laurent
d'Arce

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'ARCE

Département de la Gironde

Arrondissement de Blaye

Avis d'appel à candidatures — Conseil d'administration du CCAS

Affiché en mairie le 29 septembre 2026 — À retourner avant le 14 octobre 2026.

La commune de Saint-Laurent-d'Arce a décidé, par délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2026 la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS).

Conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-11 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS comprend, à parité avec les membres élus par le conseil municipal, des membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune.

Doivent notamment être représentées :

- les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- les associations familiales (représentant proposé par l'Union départementale des associations familiales — UDAF — de la Gironde) ;
- les associations de retraités et de personnes âgées du département de la Gironde ;
- les associations de personnes handicapées du département de la Gironde.

Les associations intéressées, entrant dans l'une de ces catégories ou plus largement œuvrant en matière de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune, sont invitées à faire connaître leur candidature, ou à proposer une liste d'au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée), avant le : 14 octobre 2026.

Les candidatures sont à adresser, par écrit, à Monsieur le Maire de Saint-Laurent-d'Arce, 8 rue Pierre Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce, ou par voie électronique à : mairie@saintlaurentdarce.fr.

Fait à Saint-Laurent-d'Arce, le 29 septembre 2026.



Le Maire,

Jean-Pierre SUBERVILLE

Mairie 8 Rue Pierre Georget 33240 Saint Laurent d'Arce